



DEMANDE PARTICIPATION PERMIS DE CONDUIRE

Cet imprimé devra être complété et accompagné des justificatifs et retourné à la MSA Ain Rhône, par courrier, espace privé ou mail.

Montant de l'aide sollicitée (dans la limite de 400€) :

Bénéficiaire principal des Prestations Familiales

Nom :

Prénom :

N° Sécurité sociale

Adresse

Bénéficiaire de la demande

- Assuré Nom prénom : Né(e) le :
- Conjoint Nom prénom : Né(e) le :
- Enfant Nom prénom : Né(e) le :
- Autre Nom prénom : Né(e) le :

Justificatifs joints de l'année en cours (En l'absence d'un justificatif, votre demande ne pourra pas être traitée)

- Justificatifs des frais engagés (facture)
- RIB
- De l'adhérent si l'aide accordée lui est versée
- De l'organisme si l'aide accordée doit lui être versée directement

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements déclarés,

Le :

à :

Signature de l'assuré :

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – sans préjudice des sanctions pénales encourues).
Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – 19, rue de PARIS 93000 Bobigny, qui a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse de MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.
Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA.
Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.